



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011 - 217

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales.
- VU la loi n° 96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n° 90-227 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare.
- VU le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours.
- VU l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans les opérations hyperbares.
- VU l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour et d'organisation du travail en milieu hyperbare.
- VU l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux secours subaquatiques.
- VU la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile.
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes.

... / ...

134

**ARTICLE 1 :**

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile aptes à intervenir dans le domaine du secours subaquatique est établie comme suit :

Nom	Prénom	Grade	Qualification	Aptitude d'intervention en mètre	Autres qualifications
GODIER	Laurent	Lieutenant	Conseiller technique	60	SNL/SAV4/EV
FEÏT	Pierre-Emmanuel	Capitaine	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
BOURLLON	Gilles	Lieutenant	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
KREMER	Rolland	Sergent-chef	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
PASERO *	Rolland	Sergent-chef	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
TARROUX	Philippe	Capitaine	SAL	40	SNL/SAV2

*SAL : Scaphandrier Autonome Léger*

*SNL : Surface Non Libre*

*SAV : Sauveteur Aquatique*

*EV : Eaux vives*

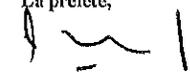
**ARTICLE 2 :**

\* Au titre de l'année 2011, l'aptitude opérationnelle du sergent-chef Rolland PASERO est restreinte à la fonction de SAL - 60 mètres -

**ARTICLE 3 :**

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap  
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon  
- Monsieur le Directeur des Services du Cabinet  
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La préfète,

  
Francine PRIME

135

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle « cynotechnie » au titre de l'année 2011.

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU l'arrêté ministériel du 18 Janvier 2000 fixant le guide de référence relatif à la spécialité cynotechnie.
- VU la loi n°2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

**ARTICLE 1 :**

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la cynotechnie est établie comme suit :

Recherche de personnes ensevelies

- MANGIAPAN Christophe (chef d'unité, conseiller technique), Vico (chien)
- ANGUILE Philippe (conducteur), Cops (chien)

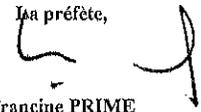
Recherche de personnes égarées (méthode de questage)

- MANGIAPAN Christophe (chef d'unité, conseiller technique), Forest et Vico (chiens)
- ANGUILE Philippe (conducteur), Cops (chien)

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
  - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La préfète,

  
Francine PRIME

136

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle "secours en montagne" au titre de l'année 2011.

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU l'arrêté ministériel du 8 Décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif aux secours en montagne.
- VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste annuelle départementale d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine du secours en montagne est établie comme suit :

GIRAUD Pascal (chef d'unité, *modules neige et glace*)  
HOSTE Xavier (chef d'unité, *modules neige et canyon*)  
BONSIGNORE Jean-Charles (chef d'unité, *module neige*)  
COMBE Hugues (équipier, *modules neige, glace et canyon*)  
PORTIGLIATTI Luc (équipier, *modules neige, glace et canyon*)  
BARIDON Frédérie (équipier, *modules neige et canyon*)  
DIOLOGENT Denis (équipier, *modules neige et canyon*)  
PICCA Serge (équipier, *modules neige et canyon*)  
MEFFRE Sébastien (équipier, *module neige*)  
COURTIN Stéphane (équipier, *module neige*)  
PERRIER Ulysse (équipier, *module neige*)  
CAREMEL Benoît (équipier, *module neige*)  
MAUREL Fabrice (équipier, *module neige*)  
JEAN Nicolas (équipier, *module neige*)

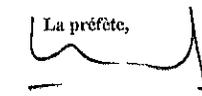
Service de santé et de secours médical

SAGUE Jean Marc (médecin)  
DUROC Raoul (médecin)  
CROMBEZ Vincent (infirmier)

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
  - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La préfète,

  
Francine PRIME

137



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-31.10

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle "risques chimiques et biologiques" au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- VU l'arrêté ministériel du 23 mai 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques.
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine des risques chimiques et biologiques est établie comme suit :

**Conseiller technique (RCH 4)**

Lieutenant-Colonel MOREAU Patrick  
Commandant MARCEL Jean François

**Chef de CMIC (RCH 3)**

Commandant COLLIER Pierre  
Commandant NOELL Eric  
Capitaine COMBE Hugues  
Capitaine FEIT Pierre Emmanuel  
Capitaine JOURDAN Michel  
Lieutenant BOUJOT Christophe  
Lieutenant MILER Romaric

**Chef d'équipe intervention (RCH 2)**

Major DILOGENT Denis  
Major WRUTNIAK Philippe  
Adjudant-chef GARNIER Thierry  
Adjudant-chef VENTRE Pascal

... / ...

Adjudant GILI-TOS Yann  
Adjudant MEYER Guy  
Sergent-chef VIGNEAU Laurent  
Sergent JUND Fabrice  
Sergent SIBILLE Philippe  
Caporal-chef COMBA Frédéric  
Caporal-chef PLAZANET Nicolas  
Caporal-chef QUESADA Catherine  
Caporal CHAMBERT Astrid

**Chef d'équipe reconnaissance (RCH 1)**

Lieutenant BOURILLON Gilles  
Lieutenant GIRAUD Marc  
Adjudant-chef JAMES Grégory  
Adjudant-chef POSTAIRE Jean Christian  
Adjudant BAYARD Hervé  
Adjudant BONNENFANT Jean Marc  
Adjudant THEODAS Philippe  
Sergent-chef BOREL Philippe  
Sergent-chef COINTE Daniel  
Sergent-chef DEGASPERI Jean Karol  
Sergent-chef DELAVOET Thierry  
Sergent-chef FACCIA Thierry  
Sergent-chef LUBIN Jean-Pierre  
Sergent AUBIN Benoît  
Sergent BLANCHARD Laurent  
Sergent MARTINEZ Yannick  
Caporal-chef CHAINE Xavier  
Caporal-chef CORDOVADO Thierry  
Caporal-chef EYMARD Laurent  
Caporal-chef GUICHARD Sylvain  
Caporal-chef QUILLLOT Pascal  
Caporal-chef TIREAU Patrick  
Caporal LACASA David  
Caporal SYLVESTRE Gaël

**Equipier intervention (RCH 1)**

Sapeur BOUILLE Julien

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
  - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

La préfète,  
  
Francine PRIME

139



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-31.11

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle du "Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux"  
au titre de l'année 2011.

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux.
- VU l'arrêté ministériel du 30 Avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours en milieu périlleux est établie comme suit :

**Section Sud**

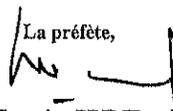
DILOGENT Denis (conseiller technique départemental, *options canyon et neige*)  
BARIDON Frédéric (chef d'unité, *options canyon et neige*)  
GARNIER Thierry (chef d'unité, *options canyon et neige*)  
HOSTE Xavier (chef d'unité, *options canyon et neige*)  
JOUAN Christophe (sauveteur, *options canyon et neige*)  
CHAMBERT Astrid (sauveteur, *option neige*)  
JUND Fabrice (sauveteur, *option neige*)  
CHENE Lionel (sauveteur, *option neige*)  
MARTINEZ Yannick (sauveteur, *option neige*)  
PLAZANET Nicolas (sauveteur, *option neige*)  
MEFFRE Sébastien (sauveteur, *option neige*)  
GERBY Lucas (sauveteur)  
GALERA Coralie (sauveteur, infirmière)

**Section Nord**

PORTIGLIATTI Luc (conseiller technique, *options canyon, neige et spéléo*)  
PICCA Serge (chef d'unité, *options canyon et neige*)  
GIRAUD Pascal (chef d'unité, *option neige*)  
BONSIGNORE Jean-Charles (chef d'unité, *option neige*)  
PETTINICOLAS Thierry (sauveteur, *options canyon et neige*)  
LEROY David (sauveteur, *options canyon et neige*)  
SIBILLE Philippe (sauveteur, *options canyon et neige*)  
COMBAL Thierry (sauveteur, *option neige*)  
MAUREL Fabrice (sauveteur, *option neige*)  
BLANCHARD Laurent (sauveteur, *option canyon*)  
PERRIER Ulysse (sauveteur, *option neige*)  
COURTIN Stéphane (sauveteur, *option neige*)  
DUROC Raoul (médecin, *options canyon et spéléo*)  
CROMBEZ Vincent (infirmier, *options canyon et neige*)

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
  - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs

La préfète,  
  
Francine PRIME

140

... / ...

141



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-21-12

Gap, le 31/01/2011

Liste d'aptitude "prévention" au titre de l'année 2011.

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention.
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La liste annuelle départementale d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique est établie comme suit :

Responsable départemental (PRV 3)  
Lieutenant-Colonel MOREAU Patrick

Préventionnistes (PRV 2)  
Capitaine COMBE Hugues (chef du service prévention)  
Commandant MARCEL Jean François  
Commandant NOELL Eric  
Lieutenant BOURILLON Gilles  
Lieutenant CLAIS Guillaume  
Major ROUIT Gérald

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap  
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon  
- Monsieur le Directeur des Services du Cabinet  
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

La préfète,  
  
Francine PRIME

142

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 11 février 2011

N° 2011-12-1

**OBJET : Renouvellement d'engagement quinquennal de Monsieur Paul ESCALON, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire**

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 8 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 22 mars 2010, relative à la perception de vacations par les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des gardes et des actions de formation ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETEMENT**

**ARTICLE 1 :** L'engagement de Monsieur Paul ESCALON, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean Saint-Nicolas est renouvelé à compter du 24 février 2011 jusqu'au 23 février 2016.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

La Préfète

Raymond MARGINE

Francine PRIME

143

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Service Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 22 Juin 2011

N° 2011-53-2

**OBJET :**

**Recrutement de Madame Sylvie STAGNARO en qualité de sapeur-pompier volontaire expert au Corps Départemental des Hautes-Alpes**

**LA PREFET DES HAUTES-ALPES**

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

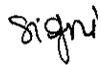
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment l'article 66 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU l'avis favorable de Monsieur le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 24 novembre 2010 ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRENTENT**

**ARTICLE 1 :** Madame Sylvie STAGNARO est engagé en qualité de sapeur-pompier volontaire expert en diététique au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Val-des-Près, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

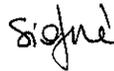
**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie



Raymond MARIGNE

La Préfète



Francine PRIME

144

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Service Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 22 Juin 2011

N° 2011-52-3

**OBJET :**

**Recrutement de Monsieur Angel LARA en qualité de sapeur-pompier volontaire expert au Corps Départemental des Hautes-Alpes**

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

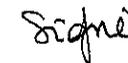
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment l'article 66 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU l'avis favorable de Monsieur le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRENTENT**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Angel LARA est engagé en qualité de sapeur-pompier volontaire expert en pédagogie au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours du SSSM-DIRECTION, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

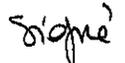
**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie



Raymond MARIGNE

La Préfète



Francine PRIME

145

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

*Statuts et Management*

Arrêté Conjoint du

*22 février 2011.*

N° *2011-53-4.*

**OBJET : Nomination de Monsieur Pierre GAUTHIER, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, en qualité de Chef de Centre du CIS Valgaudemard**

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**

Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du Service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-32-5 du 1<sup>er</sup> février 2011 relatif à la cessation de fonction du Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemard exercée par le Capitaine Gérard FEUTRIER ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRESENT**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Pierre GAUTHIER, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, est nommé Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemard, à compter du 18 février 2011.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration

La Préfète

*Signature*

Raymond MARIGNE

*Signature*

Francine PRIME